L'Adresse-M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)

Je sais qu'il y a des pourparlers fédéraux-provinciaux et que ce genre de choses peut prendre du temps, mais cette discussion-là ne devrait pas durer trop longtemps. Je suggère que l'on fasse une chose immédiatement, à savoir supprimer le plafond de 2 p. 100 de l'augmentation annuelle des pensions, prévu par le régime de pensions du Canada. On devrait au moins le mettre sur le même plan que la sécurité de vieillesse, aussi bien pour ce qui est de la pension de base que du supplément. Ainsi donc, monsieur l'Orateur, on pourrait apporter de nombreuses améliorations au régime de pensions du Canada et le gouvernement pourra compter sur notre collaboration pour tenter de faire adopter ces améliorations. Mais il nous faut dans l'immédiat supprimer ce plafond de 2 p. 100 d'augmentation annuelle des prestations prévu par ce régime.

Je passe maintenant à un autre domaine qui est celui des pensions des fonctionnaires retraités y compris celles des militaires, du personnel de la Gendarmerie royale et de nombreux autres groupes auxquels s'applique le qualificatif de fonctionnaires retraités. Cette législation nécessite également des améliorations et une des premières—en fait j'espérais que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) l'annoncerait avant aujourd'hui—c'est de supprimer le plafond de 2 p. 100 d'indexation annuelle.

Au cours de la dernière session de la dernière législature, le président du Conseil du Trésor m'avait assuré que cette question serait étudiée. Je crois que des discussions ont eu lieu entre le gouvernement et différentes organisations mais rien ne semble en être ressorti. Le temps passe et rien ne se fait. Il est ridicule que certaines pensions soient indexées, au moins dans les limites de l'augmentation du coût de la vie, alors que d'autres, comme celles des fonctionnaires retraités, sont limitées à une indexation annuelle de 2 p. 100.

Puis-je rappeler au ministre qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations aux dispositions relatives à la retraite anticipée et qu'il faut mettre fin à la discrimination exercée à l'encontre du personnel de la Gendarmerie royale et des militaires retraités. Il leur faut attendre d'avoir 60 ans pour obtenir leur indexation annuelle alors que, aux termes de la mesure la plus récente, il est possible à certains fonctionnaires retraités de moins de 60 ans de l'obtenir.

La formule prévue dans la loi sur la pension du Service public exige également des améliorations. En tant que députés, nous ne devons pas nous contenter des dispositions de la législation applicable aux fonctionnaires retraités qui ne prévoient pour leurs veuves qu'une pension de 50 p. 100 de celle de leurs maris, alors que dans le cas des députés elle s'élève à 60 p. 100. La pension d'une veuve de fonctionnaire devrait être beaucoup plus élevée au moins pendant la première ou la deuxième année. Rien ne justifie une retraite de 60 p. 100 pour nos propres veuves et de 50 p. 100 seulement pour celles des fonctionnaires retraités

Monsieur l'Orateur, je suis content d'avoir capté l'attention du président du Conseil du trésor. Je sais que ces questions l'occupent, mais je lui demanderai d'adopter à

leur égard la même attitude que son nouveau collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social. Il devrait reconnaître que les pensions que nous demandons sont justifiées parce que, d'une façon ou d'une autre, il y a eu un changement dans notre Parlement; il ne règne plus à la Chambre la même situation, à savoir un gouvernement arrogant, jouissant d'une majorité écrasante, qui pouvait simplement dire non. Notre gouvernement doit maintenant s'intéresser à l'opinion des députés d'en face. Je peux dire au ministre que les députés d'en face ont une opinion bien définie en ce qui concerne la question des pensions et, à notre avis, il faudrait les améliorer pour tout le monde.

• (1550)

J'aborde maintenant un autre aspect de la question des pensions. De même que j'ai regretté que le ministre des Transports n'ait pas abordé ce matin des questions qui sont de son ressort, de même je regrette qu'il ne soit pas là cet après-midi. Je ne sais pas si sa présence ferait une différence ou non, mais je sais, toutefois, que le ministre devrait reconnaître la gravité de la situation en ce qui concerne les pensions des employés du Canadian National.

M. Benjamin: Et du Canadien Pacifique également.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): S'il ne le sait pas encore, il ferait mieux de s'apercevoir qu'il y a une grande effervescence parmi le personnel du Canadien National, tant actif qu'à la retraite, au sujet de son régime de pension. Cette effervescence est évidente dans un certain nombre de domaines. Cependant, j'aimerais parler tout d'abord de ceux qui sont à la retraite. Ils sont vraiment préoccupés par le fait que les pensions des retraités ne soient pas indexées de façon permanente. Les pensions ont été indexées au coût de la vie deux fois, d'après les besoins, pour les travailleurs du chemin de fer. En ce qui concerne les fonctionnaires à la retraite, cette indexation est maintenant permanente. Les pensionnés et les employés du Canadian National pensent que leurs pensions, après la retraite, devraient également être indexées au coût de la vie de façon permanente. Ils pensent également que cette indexation ne devrait pas être limitée à 2 p. 100, comme l'étaient les deux indexations spéciales qui ont déjà eu lieu. Je pense qu'il y a beaucoup à faire pour que le régime de pension du Canadian National soit conforme aux droits que les employés et les retraités croient être les leurs.

Certaines choses doivent être faites sans plus tarder. La première chose à faire, la semaine prochaine, serait de prévoir l'indexation annuelle des pensions des employés du Canadien National, et d'indexer le montant de ces pensions à l'augmentation réelle du coût de la vie plutôt que de plafonner l'indexation à 2 p. 100. Chaque fois que je parle de l'indexation des pensions sur une base au moins égale à l'augmentation du coût de la vie, vous m'entendrez dire «au moins». A mon avis, même cette formule n'est pas la bonne, car, je le répète, les pensionnés sont toujours en retard sur les autres.